

## **Séance du conseil communal du 18 juin 2007**

Le conseil communal décide de fixer les droits d'inscriptions aux cours de musique de la commune de Larochette comme suit:

### **Droits d'inscription aux cours de musique de la commune de Larochette**

- A) Enfants jusqu'à l'âge de 18 ans  
Etudiants jusqu'à l'âge de 21 ans inclus  
Autres personnes sans revenu propre jusqu'à l'âge de 21 ans inclus

B) Adultes

<b>Objet</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Supplément pour non résidents des communes de Larochette, Fischbach, Nommern, Heffingen</b>
<b>Cours d'initiation à la musique</b> (seulement A)	35 €	70 €
<b>Cours en commun (solfège etc.)</b>		
Pour A	65 €	130 €
Pour B	130 €	260 €
<b>Cours individuels</b>		
Pour A	115 €	230 €
Pour B	230 €	460 €